

A qui nous adressons-nous ?

- » aux travailleurs sociaux,
- » aux professionnels de la santé,
- » aux animateurs socioculturels,
- » aux membres des associations,
- » aux équipes éducatives dans le domaine scolaire,
- » aux étudiants en tant que futurs professionnels,
- » aux responsables d'un Centre Public d'Aide Sociale, d'un hôpital, d'une mutuelle, d'une entreprise,
- » aux décideurs politiques de chaque commune de l'arrondissement de Liège, de la Province de Liège, de la Région wallonne, de la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) ou du Pouvoir fédéral,
- » au personnel de l'Université ou de centres de recherche,
- »

Plan d'accès



Georges Pire:

Président, Député provincial

Chantal Leva:

Directrice, Infirmière en Santé communautaire, Licenciée en Sciences de la Santé publique

Sophie Bourlet:

Diététicienne, Licenciée en Sciences de la Santé publique

Valérie Coupienne:

Infirmière en Santé communautaire, Licenciée en Sciences de la Santé publique

Elise Malevé:

Licenciée en Information et Communication

Anne-Marie Degey:

Documentaliste

Colette Heine:

Secrétaire

Bd de la Constitution, 19
 B - 4020 Liège
 T. +32 (0) 4 349 51 44
 F. +32 (0) 4 349 51 30
 E-mail: promotion.sante@clps.be

<http://www.clps.be>

Horaire:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou sur rendez-vous.



Centre Liégeois de Promotion de la Santé

a.s.b.l. pluraliste agréée par la Communauté française (Wallonie-Bruxelles), avec le soutien de la Province de Liège

Qui sommes-nous ?

Le CLPS est un organisme agréé et subsidié par la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) dans le cadre du Décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé.

L'équipe du CLPS est chargée d'accompagner et de coordonner les actions de promotion de la santé menées par les professionnels de l'arrondissement de Liège qui sont soucieux d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de leur public.



Il a une **mission de relais** dans le secteur de la promotion de la santé : il transmet les besoins et les attentes des acteurs de terrain vers les décideurs et il diffuse la politique de promotion de la santé vers le terrain.

Il **suscite** également **des dynamiques** locales qui encouragent le développement de partenariats et favorisent la concertation entre les acteurs de terrain.

Définie par la Charte d'Ottawa (1986) la promotion de la santé est *le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci*. La santé y est envisagée dans un sens global : elle est influencée par de nombreux facteurs, comme l'habitat, les relations sociales, les modes de vie, les décisions politiques, le contexte environnemental et économique...

Que proposons-nous ?

Un Centre de ressources et de documentation

► Sont à la disposition des professionnels :

- ✓ des outils pédagogiques,
- ✓ des documents théoriques,
- ✓ des dossiers documentaires,
- ✓ des brochures,
- ✓ des affiches,
- ✓ ...

... sur des thèmes tels que : l'alimentation, la vie affective et sexuelle, la santé mentale, l'hygiène de vie, la prévention des maladies,...

Tous les documents peuvent être empruntés pour 15 jours, moyennant une caution de 15 euros.

Le CLPS offre aussi un accompagnement personnalisé pour aider les professionnels à développer leur projet.

► Le CLPS organise également :

- des séances de découverte d'outils pédagogiques,
- la diffusion de campagnes de prévention,
- le réseau des centres de documentation actifs en promotion de la santé « santedoc.be ».

Une aide méthodologique pour :

- la construction de projets, en guidant les démarches de réflexion,
- la réorientation des services, en accompagnant les équipes,
- la création d'outils, en proposant des repères pratiques et théoriques.

En complément, le CLPS propose des formations à la carte.



Une dynamique à travers :

- ✓ des moments de rencontre et de réflexion sur des questions de promotion de la santé,
- ✓ une plate-forme de promotion de la santé affective et sexuelle,
- ✓ une participation à l'organisation d'évènements en lien avec la santé,
- ✓ un bulletin d'information appelé « Atout Santé »,
- ✓ un appui aux communes dans leur démarche pour promouvoir la qualité de vie des habitants.

Une équipe pluridisciplinaire met gratuitement à disposition un savoir-faire, des conseils et des ressources à tous ceux qui souhaitent mettre en place un projet de promotion de la santé.